

Macli animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causam servitis hujus apostolica cathedra doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
L'ibenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
 (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg
 La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
 Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSELL & Co, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.
Prix de l'annonce ou de son espace :
 Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
 Pour le canton 10 cent. la ligne.
 Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Nouvelles suisses

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Conseil national

Berne, 19 décembre.

Au début de la séance de ce jour, la présidence a porté à la connaissance du Conseil national que le pouvoir exécutif de la Confédération vient de soumettre aux Chambres une demande de concession pour un tramway dans la ville de Berne.

MM. Zemp (Lucerne) et Paschoud (Vaud), membres de la commission de vérification des pouvoirs, ainsi que MM. Graf (Bâle-Campagne) ont excusé leur absence pour le reste de la session.

M. le conseiller national Decurtins a présenté la motion suivante :

Le Conseil fédéral est invité à présenter à l'Assemblée fédérale un projet révisant, en leur donnant plus d'extension, les lois fédérales du 1^{er} juillet 1875 sur la responsabilité des entreprises de chemins de fer et bateaux à vapeur en cas d'accident ayant entraîné la mort ou des lésions corporelles, et du 25 juin 1881 sur la responsabilité des fabricants.

Dans le sens :

a. Que la responsabilité s'appliquerait à la construction et aux entreprises de chantiers;
 b. Que le maximum prévu par les articles 6 et 8 de la loi sur la responsabilité serait supprimé.

On prescrit une enquête de police obligatoire aussi pour les cas d'accidents survenus dans l'exploitation des entreprises de chemins de fer et de bateaux à vapeur et des entreprises de chantiers.

Signataires : Decurtins, Curti, Favon, Forrer, Kunkler, Lachenal, Morel, Moser, Müller (Berne), Münch, Niggeler, Paschoud, Ruffi, Scheuchzer, Stockmar, Vœgelin.

Le Conseil national a été ensuite appelé à s'occuper de la Caisse d'épargne de Cerlier et Neuveville qui est tombée en déconfiture, de sorte qu'un grand nombre de veuves et d'orphelins, de petits artisans et de domestiques ont perdu tout leur avoir et toutes leurs épargnes.

Comme la Confédération a secouru, au mois de décembre 1883, les villes garantes de la Nationalbahn, quelques créanciers de la Caisse se sont adressés aux Chambres fédérales en demandant une subvention qui serait un soulagement pour la population des districts de Cerlier, de Neuveville et d'une partie du canton de Neuchâtel. Le conseil des Etats, qui avait la priorité, n'avait pas trouvé que l'intervention de la Confédération fût justifiée, et sur la proposition du rapporteur de la commission des péti-

tions, M. Lutz (Saint-Gall), le Conseil national a pris la même décision.

M. Morel (Neuchâtel) a profité de l'occasion pour rappeler au Conseil national la question déjà souvent posée des caisses d'épargne postales, institution qui aurait prévenu, dit-il, la catastrophe de Cerlier, dans laquelle 450 pauvres gens ont perdu leurs épargnes se montant à 550,000 fr.

Le conseil des Etats a porté, le 12 décembre, la subvention fédérale pour les travaux de défense près Beckenried (canton d'Unterwald le Bas) à 50 % des dépenses effectives, devisées à 250,000 francs, tandis que le Conseil national n'avait alloué qu'une subvention de 40 %.

M. Rohr (Berne), président de la commission, a proposé au nom de la minorité de maintenir la subvention de 40 %, tandis que MM. Arnold (Uri), et Déglon (Vaud), proposent de se rallier au chiffre de 50 %.

Dans la discussion générale, M. Durrer (landammann d'Unterwalden) a fait un appel chaleureux au patriotisme et à la bonne volonté de MM. les conseillers nationaux qui ont alloué il y a quelques jours une somme de 60,000 fr. pour l'achat des anti-quités lacustres du D^r Gross et qui ne refuseront pas de venir en aide à une petite commune exposée aux plus grands dangers, Vaillamment soutenu par M. Good (Saint-Gall), M. le landammann Durrer a vu la satisfaction de gagner sa cause, car, malgré l'opposition de MM. Sonderegger (Appenzell Rhodes-Extérieures) et Hæberlin (Thurgovie), le Conseil national a décidé, par une forte majorité, d'adhérer à la décision du conseil des Etats, en accordant le 50 % au lieu de 40 % des dépenses effectives.

M. le conseiller fédéral Schenk, chef du département de l'intérieur, avait renoncé à défendre la proposition antérieure du Conseil fédéral (la subvention de 40 %).

Avant de passer à la question des Recours électoraux, il me faut constater que le Conseil national, n'ayant eu de décision du conseil des Etats relative à la clôture de la session actuelle et à l'ouverture d'une session extraordinaire de printemps, a résolu, par 60 voix contre 29, de tenir une séance de relevée à trois heures de l'après-midi.

Après une discussion animée, et un échange des opinions les plus divergentes, le Conseil national a décidé de terminer en tout cas la discussion sur les recours électoraux du Jura et du canton de Fribourg et de clore la session actuelle demain, samedi.

Elections dans le X^e arrondissement

A 11 heures du matin, M. Keel (St-Gall) a pris la parole pour soutenir la proposition de la majorité de la commission, concluant à une enquête impartiale dans le 10^e arrondissement. L'orateur, flétrissant des abus incontestables, estime qu'il ne peut y avoir

aucun doute en ce qui concerne l'influence exercée par les fonctionnaires, les agents du gouvernement bernois; il cite quelques passages du Pays qui démontrent que les signataires de la contre-plainte se recrutent presque exclusivement dans la classe des fonctionnaires, de sorte, qu'on peut à bon droit parler d'une « pression officielle, » et même de candidature officielles. M. Keel s'est cependant énergiquement prononcé contre une enquête parlementaire à l'instar de celle qui fut faite, il y a trois ans, dans le Tessin.

M. Buzberger (Berne) a longuement développé les motifs qui justifient la validation des élections, en déclarant qu'il fera la même proposition pour les élections du XXI^e arrondissement.

M. Morel (Neuchâtel), membre de la majorité de la commission, a d'abord déclaré que, dans sa conviction, tout ce qui s'est passé dans le Jura, est moins grave que les abus commis dans le canton de Fribourg; il conclut pour l'enquête.

M. Isler (Argovie) a proposé de valider les élections, mais d'inviter le Conseil fédéral à retourner les actes relatifs aux Recours, aux gouvernements de Berne et de Fribourg, en les invitant à les soumettre aux autorités cantonales compétentes, en vue d'une enquête judiciaire et d'une condamnation éventuelle.

M. le conseiller fédéral Ruchonnet s'est prononcé contre une enquête judiciaire, soit contre un procès politique qui n'atteindrait en définitive que les comptables intelligents, les sots et les grossiers. Le représentant du pouvoir exécutif a ensuite expliqué la proposition qu'il avait présentée au nom du Conseil fédéral, pour décliner la tâche de faire une enquête; celle-ci n'est pas dans la compétence du Conseil fédéral, mais exclusivement du Conseil national.

M. Kaiser (Soleure) s'est prononcé pour la validation des élections jurassiennes, tandis qu'il est d'avis d'annuler les élections fribourgeoises, car il y a, d'après lui, de grandes différences entre les irrégularités signalées dans le Jura et les abus commis dans celui de Fribourg.

Après une réplique de MM. Isler et Burckhardt, la discussion générale a été déclarée close à 4 1/2 heures, et l'on a procédé à une votation très compliquée qui a abouti au rejet des différents amendements. Dans la votation définitive, le Conseil national s'est prononcé par 71 voix contre 27 pour la validation des élections du Jura.

Elections dans le XXI^e arrondissement

M. Burckhardt (Bâle-Ville) a ouvert, à 4 heures 50 minutes, la discussion en présentant le rapport de la majorité, qui propose également une enquête à faire par le Conseil fédéral.

rappelle que des puissances protestantes sont représentées auprès du Vatican et que nulle part une représentation n'est plus nécessaire.

La proposition de M. Madier-Montjau est rejetée par 293 voix contre 168.

PARIS, 19 décembre.

La Chambre a terminé le budget des dépenses et commencé le budget des recettes. Elle en continuera demain la discussion.

M. Waddington a quitté Londres ce matin et est attendu ce soir à Paris.

Une ligue populaire contre l'augmentation de droits sur les blés s'est organisée à Paris.

La Chambre de commerce de Marseille a envoyé une adresse de remerciements au ministre de la marine pour la protection accordée aux intérêts français dans le golfe de la Guinée.

ROME, 19 décembre.

Par billet de la secrétairerie d'Etat, l'É^me cardinal Monaco La Valletta a été nommé protecteur de l'Académie noble ecclésiastique.

Par même voie, Mgr Ferrata, ancien

M. Morel (Neuchâtel) trouve une longue série d'abus et même de délits électoraux; le Bien public est l'évangile du franc-maçon neuchâtelois. M. Morel va jusqu'à prétendre que la Liberté et l'Ami du Peuple ont relevé les calomnies du Bien public d'une manière trop timide et ont indirectement admis l'exactitude des assertions de l'organe « modéré. » M. Morel n'a d'ailleurs pas tort de dire qu'il faut frapper fort quand on se trouve en face d'un menteur éhonté.

M. Kurz (Argovie) s'est prononcé pour la validation, tandis que M. Forrer (Zurich), après avoir peint sous les couleurs les plus noires la « pression gouvernementale », exercée par l'honoré M. Théraulaz, a proposé la cassation des élections!

A 7 heures 15 minutes, le Conseil a décidé par 52 voix contre 37 de renvoyer à demain la fin de cette discussion.

Au conseil des Etats, MM. Moriaud et Schmid ont proposé de modifier la loi sur l'état-civil et le mariage, dans le but d'autoriser les tribunaux à prononcer des séparations de corps d'une durée illimitée et de supprimer l'art. 47, d'après lequel le divorce peut être prononcé sans cause déterminée lorsque le lien conjugal est profondément atteint.

CHEMINS DE FER. — Les recettes des chemins de fer de la Suisse-Occidentale et du Simplon, pendant le mois de novembre accusent une augmentation de 10,000 fr. sur les voyageurs et une diminution de 43,000 fr. sur les marchandises; diminution totale de 33,000 fr. sur novembre 1883.

On annonce que la souscription d'actions du chemin de fer Vallorbes-le-Pont a abouti. Le capital est définitivement constitué.

ROUTES ALPESTRES. — Les deux partis qui se partagent le Tessin sont d'accord pour la construction d'une route par le Nufenen, et ils rivalisent d'ardeur pour mener ce projet à bonne fin.

Mais du côté du Valais on est moins enthousiaste. On y ressent encore les suites de la liquidation de la Banque cantonale, et l'on se souvient des sacrifices qu'ont coûtés la route de la Furka et la correction du Rhône; on a d'ailleurs en vue d'autres voies de communication, l'achèvement de la route de Zermatt, par exemple, sans compter le percement du Simplon, et l'on ne se soucie pas de se lancer dans de nouvelles dépenses.

Les promoteurs de l'entreprise font remarquer que les frais d'établissement de la route de Nufenen ne s'élèveraient au total qu'à environ 600,000 francs. Si la Confédération s'y intéressait dans la même mesure qu'aux autres routes militaires, c'est-à-dire

LEIPZIG, 19 décembre.

Le ministre public impérial conclut contre Reinsdorf, à la peine de mort et subsidiairement à 15 ans de travaux forcés; contre Bachmann, à 12 ans de réclusion; contre Rupsch et Kuechler, à la peine de mort, subsidiairement à 12 ans de travaux forcés; contre Holzhauser à 10 ans; contre Soehngen et Rheinbach, à 5 ans de réclusion chacun; enfin, en ce qui concerne Tœllet, à l'acquiescement.

LONDRES, 19 décembre.

Une dépêche de Shanghai dit qu'en Corée les partisans de la suzeraineté du Japon auraient massacré les ministres et forcé le roi à nommer des ministres amis du Japon. Mais les partisans des Chinois ayant repris le dessus, auraient massacré les nouveaux ministres et le roi lui-même. Enfin les dépêches anglaises accusent les Japonais d'être les provocateurs de ces massacres.

Dépêches télégraphiques

BERNE, 20 décembre.

Le Conseil national a validé, par 62 voix contre 28, les élections dans le 21^e arrondissement (Fribourg-Morat).

BERNE, 20 décembre 1 h.

Au Conseil national, M. de Chastonay a proposé de valider les élections du 21^e arrondissement, comme on avait validé celles du 10^e.

M. Carteret a demandé la cassation des élections.

M. Théraulaz a réfuté, dans un exposé calme mais très fort, les calomnies contenues dans le recours radical.

M. Künzli propose la validation, avec un considérant de regret pour l'attitude du gouvernement de Fribourg.

M. Hæberlin ne veut pas avoir deux poids et deux mesures et recommande la validation.

M. Kaiser insiste sur une enquête.
 M. Lachenal réplique à M. Théraulaz.

M. Aebly combat fortement la proposition de M. Künzli.

En votation éventuelle, le Conseil national écarte l'enquête par 63 voix contre 37.

En votation définitive, les élections du 21^e arrondissement sont validées par 61 voix contre 28.

A l'appel nominal, on adopte par 50 voix contre 49, le considérant de Monsieur Künzli exprimant des regrets de l'attitude du gouvernement.

LUGANO, 19 décembre.

M. l'avocat Saroli a retiré l'action qu'il avait intenté au gouvernement du Tessin devant le Tribunal fédéral.

PARIS, 19 décembre.

La Chambre discute le budget des affaires étrangères.

M. Madier-Montjau demande la suppression de l'ambassade auprès du Vatican.

M. Ferry déclare que son maintien est nécessaire au point de vue politique et religieux; autrement il faudrait dénoncer le Concordat et abandonner le protectorat des catholiques de l'Orient, que d'autres puissances s'empresseraient de réclamer. Il

pour 67 0/0, il ne resterait à la charge des deux cantons que 198,000 fr. Le Tessin en fournirait les deux tiers, soit 132,000 fr., et la contribution du Valais se réduirait à 66,000 fr.

SUISSES A L'ÉTRANGER. — Un journal argentin nous apporte la nouvelle de la mort de Gaspard Kaufmann, d'Aarau, un des premiers colons de la colonie Esperanza. Jeune encore, Kaufmann fut fait prisonnier par les Indiens du Gran Chaco; il resta un an en leur pouvoir puis réussit à s'enfuir, mais non sans avoir étudié à fond leur tactique de guerre. Kaufmann fut dès lors le chef redouté d'un grand nombre d'expéditions de colons européens contre les tribus indiennes.

Il a été assassiné à coups de poignard par un ouvrier indigène qu'il avait renvoyé de son service.

Berne

On a procédé samedi à la vente des vins provenant des vignobles que la commune de Berne possède aux bords du Lac de Bienne. Les prix ont varié de 47 l/2 à 58 c. le litre.

La cour d'assises de Delémont a acquitté l'ancien receveur des contributions Jean-prêtre, de Corcelles, de l'accusation de détournement de fonds publics portée contre lui; mais il a été condamné à payer les frais du procès qui s'élevaient à plusieurs milliers de francs.

Uri

Judi matin, rencontre de deux trains à Göschenen en suite d'une fausse aiguille. Trois wagons écrasés; il n'y a heureusement pas eu de victimes.

Schwyz

Mercredi dernier, entre sept et huit heures du soir, un meurtre a été commis dans une auberge près de la gare de Siebnen. Après un échange de paroles assez vil, le tenancier des bains de Weggihal, nommé Suttermeister, a tué d'un coup de revolver un charretier du nom de Henri Zuger. Ils étaient depuis assez longtemps en querelle. Suttermeister prétend que sa victime l'a assailli près de la gare et qu'il était en cas de légitime défense. L'enquête montrera jusqu'à quel point cette assertion est vraie.

Argovie

Les vignes du canton ont donné cette année 6,265,500 litres de vin, soit 3,062,300 litres de plus que l'année dernière. Le prix ayant été de 40 c. le litre en moyenne, le revenu est donc de 2,506,600 francs, soit 1,440,000 fr. de plus qu'en 1883. Quant au cidre, on en a fait cette année 9,823,300 litres, à 17 cent., soit 1,669,961 fr. En 1883, il n'y avait eu que 6,295,000 litres ayant produit 1,114,000 francs.

Thurgovie

A la fin de la semaine dernière, un incendie a détruit un bâtiment à Hosenrueck. Le cadavre de la femme du propriétaire a été retrouvé carbonisé parmi les débris. Comme elle vivait en mauvaise intelligence avec son mari, on croit que celui-ci l'a étranglée, malgré ses 76 ans — il en a lui-même 81 — et qu'il a mis ensuite le feu à sa maison pour faire disparaître les traces de son crime.

Genève

Un ouvrier de l'entreprise des forces motrices du Rhône, trouvant qu'il n'était pas suffisamment payé, a porté sa réclamation devant le tribunal des prud'hommes. Le

plaignant reconnaissait parfaitement s'être engagé à se soumettre au règlement et avoir, à cet effet, apposé sa croix sur le livre des entrées; mais le tribunal, se basant sur le fait que le plaignant, un Genevois, ne sachant ni lire ni écrire, n'avait pu prendre connaissance des règlements, fit droit à sa réclamation. Dès lors, tous les ouvriers ne sachant ni lire ni écrire ont été congédiés. Voilà un des beaux fruits du Conseil des prud'hommes!

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre parlementaire

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 18 décembre.

Ce que coûte le président Grévy. — Dissentiments ministériels. — Le budget.

Ah si M. Brisson, le ministériel par peur, avait présidé la séance de ce matin, notre honorable ami, M. le prince de Léon, eût payé cher ses crimes de lèse-président Grévy.

Les fines critiques sur le président, dont la fainéantise nous coûte si cher, ont trouvé des approbations, voire même des répliques plus désagréables encore, peut-être, pour la tribune des Bénédictins, que les démonstrations spirituelles de l'orateur. Et, tenez, je ne résiste pas au plaisir de reproduire, d'après les épreuves de l'Officiel de demain que j'ai sous les yeux, une scène de cette séance nationale :

« M. LE PRINCE DE LÉON. — Je tiens à montrer aux contribuables, au pays, que sous la République le mot d'égalité est un vain mot, qu'autant vous êtes disposés à réduire les traitements des petits employés, autant vous êtes empressés à maintenir ou même à augmenter ceux des hauts fonctionnaires.

« Jusqu'en 1876, le chapitre relatif au président de la République ne comprenait que deux paragraphes : traitement, 600,000 fr.; frais de maison, 300,000 fr.

« Depuis 1877, la somme a été maintenue au budget. Mais elle n'a pas suffi. C'est ainsi que je trouve dans le budget des beaux-arts un crédit de 140,000 fr. pour l'entretien du palais de l'Élysée, le ramonage des cheminées, le nettoyage des vitres, le blanchissage du personnel.

« J'ajouterai que ce personnel doit être fort bien chaussé, car on lui alloue pour cela 6000 fr. par an. » (Rires.)

Le prince de Léon examine ensuite à combien reviennent les canards nourris dans les bassins de l'Élysée et l'entretien des lapins qui veulent bien de temps à autre s'offrir aux coups de fusil de M. Grévy :

« M. LE PRINCE DE LÉON. — La liste civile de l'Empire payait à l'État 30,000 fr. pour cette chasse, et le président de la République ne paierait rien ! Quant aux gardes du parc, ce sont tous des forestiers payés par l'État.

« De plus, on s'est livré à certains virements qu'il est intéressant de signaler.

« Il est défendu à Monsieur le président de la République de sous-louer des domaines nationaux dont il a la jouissance. M. le président de la République n'ayant pas besoin d'une partie du bois de Gazerdu l'a cédée à M. Grouard en échange de 500 coqs-faisans à livrer vivants, le 15 août. (Mouvements divers.)

« Je ne parle pas des lapins nourris par l'État, puisque le domaine appartient à l'État et qu'ils sont vendus vivants et même à un prix très élevé : je le sais, j'en ai acheté, et ils content 4 fr. pièce.

« M. GEORGE PERIN. — Ce sont donc des lapins savants.

« M. LE PRINCE DE LÉON. — Oui, ils orient : Vive la République ! (Rire général.)

« En résumé, la charge annuelle des chasses de M. le président de République représente pour l'État 63,000 fr. et cette somme vient s'ajouter à celles qui sont portées au crédit dont je demande la suppression.

« Je demande donc à la Chambre de ne pas voter le chapitre XXXVII. » (Très bien ! très bien ! à droite.)

Sous sa forme plaisante ce dialogue contient

la moralité qu'en voulait faire sortir le prince de Léon. Il frappe en pleine poitrine ce vieillard inconscient, incapable et égoïste, qui chargé d'assurer la prospérité de tous assiste placidement à cette sarabande de milliards, se moquant des votes des majorités serviles, pourvu que son budget, à lui, soit voté, et balant constamment monnaie sur la ruine publique. Se plaçant à d'autres points de vue, nos amis de la droite n'ont pas ménagé leurs critiques. Successivement M. le comte Lanjuinais, d'Allières, Mackau, baron Reille ont essayé de défendre l'épargne publique contre les pressions électriques du gouvernement. M. Tirard a même eu à ce propos un bien joli mot : « Vous dirait-on mettre le gouvernement en suspicion ? » a-t-il dit. On a ri. Avouez qu'il y avait de quoi. Tous nos amis ont démontré par l'opportune épreuve du scrutin public que les trois quarts des votes sur le budget étaient nuls. Il ne reste plus qu'à consacrer cette étude de la démoralisation parlementaire en demandant le scrutin public lors du vote d'ensemble et il y a lieu de croire qu'ils n'y failliront pas.

A défaut d'une réunion du conseil des ministres, il y a eu ce matin un entretien entre MM. Jules Ferry, Peyron et Campenon. Ces trois messieurs se sont occupés de l'envoi de nouvelles troupes au Tonkin, on parle d'une discussion très vive. M. Campenon aurait positivement refusé de toucher au plan de mobilisation de l'armée continentale en l'absence d'une loi spéciale. Or M. Jules Ferry ne se soucie guère de demander cette loi au Parlement, à la veille des élections sénatoriales et à l'avant-veille des élections générales législatives. Ce serait mettre, en effet, la honteuse fidélité des majorités ministérielles à une trop rude épreuve.

A cinq heures il ne reste plus à discuter à la Chambre que la fin du budget des affaires étrangères, les deux amendements Lockroy et Paul Bert (traitement des instituteurs) renvoyés à la commission et l'imprimerie nationale.

Tout peut donc être et sera probablement terminé ce soir. La journée de demain, deux séances de banquettes vides toujours, pour le budget des recettes.

Mais le Sénat ? Ah voilà ! Il y a deux systèmes dans la commission des finances : l'un qui au risque d'affronter les douzièmes provisoires dont en somme la responsabilité incomberait uniquement au gouvernement et à la Chambre refuse de se faire la risée de l'Europe en paraphant un budget ordinaire de quatre milliards voté dans de pareilles conditions. L'autre qui estime qu'on doit tout sacrifier au bon plaisir de M. Ferry. Les forces sont, de part et d'autre, à peu près égales et tout dépendra du président de la commission, M. Dauphin. Or comme on dit couramment que M. Dauphin a promesse pour le ministère de la Justice, on peut désigner à l'avance le plateau de la balance sur lequel il pesera. Il reste donc très probable, très probable même que le budget ordinaire soit entièrement voté par les deux Chambres avant la Noël.

FRANCE

Nous croyons intéresser nos lecteurs en faisant passer sous leurs yeux un excellent rapport sur l'œuvre de Saint-Paul, lu au Congrès de Lille par M. le chanoine Compant, secrétaire de S. Exc. Mgr Langénieux, président du Congrès.

Messieurs,

Les œuvres de Presse ont souvent réclamé votre attention et sollicité votre concours. Ayons-nous assez compris leur importance ? Je ne crains pas de dire qu'elles sont, dans le siècle où nous vivons, une condition essentielle de salut pour la société.

Le grand péril de notre époque, c'est la diminution de la foi. Nous n'avons plus de stabilité dans le bien, parce que nos croyances sont ébranlées. Or, quelle est la cause de cet ébranlement ? Si je le demande à chacun d'entre vous, la réponse sera unanime. C'est la mauvaise presse qui nous perd ; c'est elle qui chaque jour fait l'office

de bélier pour démolir toutes nos traditions chrétiennes.

Oui, Messieurs, la Presse impie est l'arme la plus puissante de nos adversaires. Sur ce point la lutte entre eux et nous est inégale. De tous les côtés nous repoussons leurs assauts, quelquefois avec avantage. Sur le terrain de l'enseignement, où ils nous attaquent avec un acharnement digne d'une meilleure cause, nous sommes vainqueurs; mais sur le terrain de la Presse, il faut l'avouer, nous sommes, glorieusement peut-être, mais enfin nous sommes vaincus.

La liberté en cette matière est essentiellement malaisante, et c'est pour cela qu'on l'accorde sans restriction. En fait de libertés on nous refuse celles dont nous avons besoin et l'on nous octroie généreusement celles que nous ne demandons pas.

Le mal a trop d'alliés dans les combats de la Presse; toutes les passions sont ses complices. Pour rendre les chances moins inégales, il nous faudrait de ces grands lutteurs que Dieu donne de temps en temps aux causes qui ne s'abandonnent pas. Mais les polémistes de la taille de Veillot sont rares, et nous ne pouvons y compter. La Providence ne nous doit pas le génie; mais elle ne nous refusera jamais sa grâce. C'est à nous de prendre nos mesures pour y correspondre.

Notre devoir est de compenser par la grandeur de nos efforts nos désavantages naturels. Quand il s'agit d'éducation, nous savons ce qu'il faut faire. Les grandes ressources pécuniaires ne sont pas de notre côté, nous y suppléons par le dévouement. A force de sacrifices, nous finissons par triompher.

Cette générosité, il faudrait la reproduire pour subvenir à l'enseignement populaire par le livre et le journal. Car la presse enseigne aussi; les écrivains sont des éducateurs. Ils peuvent corrompre ou racheter des âmes.

Sachons donc grouper toutes les bonnes volontés, formons la Corporation de la Presse chrétienne. Associations-nous; l'association sera notre force. Nos efforts sont restés jusqu'ici trop isolés. Nous avons su créer de bons journaux, publier de bons livres, mais nous n'avons pas encore d'institution qui assure et perpétue la défense religieuse.

L'Œuvre de Saint-Paul a compris ce besoin et elle essaie d'y parer de son mieux. Elle veut être une association ouverte à tous ceux qui ont le désir de servir Dieu et l'Église par le moyen de la Presse. Elle a promis plus d'une fois d'être un instrument d'union entre catholiques, et elle ne l'a fait que pas à ses promesses.

Elle sait ce qu'elle veut et où elle va. Son programme est nettement défini et ses moyens d'action, sans être encore très puissants, sont néanmoins dignes d'être encouragés, à cause des grands résultats obtenus depuis quinze ans en égard à la faiblesse des instruments.

Son fondateur a clairement déterminé son but; sa doctrine est celle de l'Église. Ce qui caractérise surtout cette Œuvre c'est qu'elle est un acte d'expiation et d'apostolat, baptisant ainsi la première puissance de notre époque. Elle se propose la restauration du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle a pris pour devise le mot de saint Paul : *Instaurare omnia in Christo*. Elle veut atteindre ce but par la presse élevée à la dignité d'un apostolat. Ses membres veulent être apôtres : ils travaillent avec une pensée surnaturelle et unique-ment pour Dieu.

Quand elle eut ainsi défini son dessein, les approbations lui vinrent de toutes parts. Les Souverains-Pontifes, à maintes reprises, l'ont encouragée, et les Evêques du monde

UN

MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

Tu m'as soutenu jusqu'ici : aujourd'hui, j'ai besoin que tu me ramasses ! Plus que jamais ta présence m'est nécessaire. Cette fois, je fais appel non seulement à ton affection, mais encore à tes talents. Tu dois en avoir et tu es même forcé d'en avoir, puisque tu es licencié en droit. Quant à ta future, tu la retrouveras. Remercie-moi, au contraire, d'avoir retardé pour toi cette sottise irréparable, le mariage.

— Tu es logique à la façon des pensionnaires du docteur Congruant. Et toi, donc ?

— Moi, ce n'est plus la même chose. Je suis épris et tu ne l'es pas. Toi, tu épouses la femme de tes convenances, et moi j'épouse la femme de mes rêves.

— Tu ne la tiens pas de quatre matins avec toutes les escalades que tu fais en route, chez les juges d'instructions, les fous... et chez qui encore ? car il paraît que ce n'est pas fini.

— Ce n'est pas fini, en effet. Juges-en.

— Oui, il serait temps de m'apprendre pourquoi je suis venu à Marseille par l'Express, et me trouve à l'Hotel du Luxembourg et de l'Univers, dans la rue du Jeune-Anacharsis. J'aurais dû commencer par là.

— Pose d'abord ta valise que tu brandis, là, comme un haltère et avec laquelle dans ta chaleur d'invectives, tu as déjà failli m'assommer. Ensuite, prends un siège, allume un cigare, écoute, et frémis.

— Jobéis, dit Daniel, en exécutant au fur et à mesure les conseils impératifs de son ami. Maintenant je suis prêt à l'écouter et j'attends pour frémir.

Camille Regour, du haut de son oreiller, narra de point en point sa nouvelle aventure, depuis l'apparition riante de la jeune inconnue jusqu'à la citation amère en police correctionnelle. Daniel s'égayait ou pestait selon les péripéties comiques ou tragiques du drame. Camille mimait les situations avec une verve endiable. Quand il eut galopé à travers les considérations, les incidences, les explications, il se rebattait un petit trot vers sa péroraison.

— Dans cette terrible expectative de huitaine, juge de mon oisiveté et de mes ennuis. Je bâillais à me décrocher la mâchoire comme celle de l'infortuné Legoy. Aussi, une fois par jour, je visitais Marseille tout entière. A cette ardeur de visite j'ai usé deux paires de bottines, non sans fruit toutefois. Hier matin, je considérais sur le port, avec étonnement, des gens qui arrêtaient leur promenade ou suspendaient leurs affaires pour manger des moules. Ils les gobaient avec onction après avoir secoué dessus une petite fiole de vinaigre au bouchon percillé. Ce spectacle me consolait en me fournissant une analogie. Je pensais que, pour bien sauvegarder l'existence, il faut l'asperger d'une pointe d'acide, et je la savourais. Le soir, je suis allé au théâtre où l'on jouait *La Boule*. L'avocat de la pièce m'a fait

songer au mien. L'acteur, qui remplissait ce rôle, a si bien conquis mes sympathies que je l'ai emmené souper. Il a été obligé d'avalier mes confidences avec mon vin de champagne, et il en est arrivé à compatir si fraternellement à mes embarras qu'il m'a offert, entre quatre verres de chartrreuse, de plaider pour moi en police correctionnelle.

— Mais, au fait, as-tu choisi un avocat ?

— Oui, et un excellent avocat même... bien qu'il débute avec moi et pour moi.

— Et il s'appelle ?

— Maitre Daniel de Pragat.

Daniel sauta de son fauteuil jusque sur la descente du lit.

— Tu plaisantes ?

— Pas du tout. Les amis qui ne servent pas sont des bibelots de luxe fort inutiles. Tu vas me servir, en attendant que je te serve à mon tour. Oui, tu plaides pour moi. Rends-moi grâce; c'est moi qui te fais débiter. Je suis ton premier client et je passe pour avoir bonne étreinte. Tu pourras désormais plaider à mort pour les innocents et les gredins, je t'en réponds. Peut-être seras-tu d'une éloquence que tu ne te soupçonnes pas et, alors...

— Voyon, soyons sérieux.

— Mais je le suis, et tu me défendras, lundi, *unguisibus et rostro, du bec et des ongles*. Si telle n'avait pas été mon intention de te confier mes secrets, j'aurais-je mandé en toute hâte ? N'aurais-je pas trouvé, ici, un défenseur de l'opprimé à vingt-cinq francs pour me faire condamner net à des dommages et intérêts et à quelques jours de prison ? Tu me coûteras plus cher, mais tu me sauveras. C'est entendu.

— Plaider ? oui ; te coûter plus cher ? certainement. Quant à te sauver ? c'est autre chose. Et l'on t'a assigné pour après-demain lundi ?

— Oui. Je suis cité à comparaitre. En voilà un jargon !

— Il faut alors que, sans tarder, je me mette en règle avec les us obligatoires et professionnels, en même temps qu'en mesure... ?

— C'est-à-dire ?

— C'est-à-dire que je porte une carte au président du tribunal, une carte à l'avocat de la partie adverse, que je trouve une robe d'avocat à louer ou emprunter et, enfin, que je prépare ma plaidoirie.

— Pour les deux cartes de visite, pas de difficultés. La robe ?... j'y songe. L'acteur, qui joue *La Boule*, te prêtera la sienne. Quant à la plaidoirie, ma situation intéressante, ton amitié sincère pinceront en ton cœur des cordes ignorées, chaleureuses, irrésistibles. Arrache-moi à la prison, c'est tout ce que je te demande.

— Je ferai mon possible. Seulement, je t'avertis que j'entrevois, pour moi, la dure nécessité de l'abimer. Mon unique et victorieux moyen de défense sera de plaider la folie.

— Diable ! N'y aurait-il pas moyen de plaider la malchance ?

— Non. J'ai besoin de la folie. Avec la folie, mes effets seront superbes, plus sûrs.

— Mais c'est affreux ?

— Je le sais bien. Aussi, je t'ai parlé de dure nécessité.

— Mets-y au moins des formes et des tempéraments ?

— J'y tâcherai de mon mieux. En attendant... En attendant, allons déjeuner. Et puis ?

entier lui ont envoyé leurs bénédictions. Les Congrès catholiques ne lui ont pas ménagé leurs vœux pour son succès, son extension.

Fort de ces adhésions précieuses, elle a humblement rempli sa tâche. Aujourd'hui elle peut avec vérité et miséricorde présenter au Congrès les moyens d'action dont elle dispose et les résultats qu'elle a déjà obtenus.

Des imprimeries fonctionnent à Fribourg, à Bar-le-Duc, à Paris, à Maestricht. Elle jette dans la circulation la matière de six cents volumes par jour, sans compter les feuilles de propagande qu'elle répand de toutes parts. Ses presses sont au service de l'Eglise, et toute son activité est vouée à la cause de Dieu. La librairie internationale de la rue Cassette à Paris est l'arsenal de ses publications et l'entrepôt des œuvres de propagande des écrivains catholiques.

Mais ces forces matérielles seraient peu de chose si elles étaient seules. L'Œuvre de Saint-Paul a une force intérieure plus grande qui lui donne le mouvement et la vie. Cette force, c'est le dévouement des petites ouvrières de la Presse.

Leur collaboration est désintéressée et leur concours gratuit. De cette façon tous les bénéfices concourent au développement de l'Œuvre. Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que cette conception de la Presse chrétienne pare à toutes les difficultés de ce rude apostolat? Si elle doit lutter avec avantage contre la Presse impie, ce sera grâce à ce principe, et elle a obtenu à Fribourg, lieu de son berceau, des résultats qui lui ont valu les applaudissements des catholiques.

L'illustre archevêque et vaillant apôtre qui préside ce Congrès daignait visiter, il y a quelques jours seulement, le Belhém de la rue de Lille, à Paris, et, touché de ce qu'il avait vu, il n'a pu résister au besoin de laisser épancher son âme dans une de ces douces et paternelles improvisations dont il a le secret... Il s'approcha de nos ouvrières, les bénit et les encouragea dans leur vie de labeur et de privation mais aussi d'espérance.

Ce n'est pas la première fois qu'il donne des témoignages précieux de dévouement à l'Œuvre. Le travail remarquable de l'Abbrégé de l'Histoire de la Religion pour l'enfance, composé par Son Excellence Monseigneur de Reims, et dont hier encore l'Univers, par la plume de M. Auguste Roussel, faisait un éloge si vrai, a été confié à l'Œuvre de Saint-Paul.

Mgr Mermillod ne traverse pas Paris sans porter sa paternelle bénédiction à l'Œuvre de Saint-Paul dont il est l'évêque, et jeudi dernier, à son retour du Mans où il venait de prononcer l'oraison funèbre de Mgr d'Outremont, Sa Grandeur visitait la petite maison de la rue de Lille, et, émue au spectacle de la persévérance de plus de dix ans des ouvrières de Saint-Paul, leur adressait de suaves et fortifiantes paroles.

L'Œuvre de Saint-Paul veut fonder sur ces bases l'association de la Presse chrétienne. Elle a déjà, mais elle désire avoir de plus en plus : 1° des écrivains chrétiens, apôtres aimant Notre-Seigneur Jésus-Christ et voulant le faire aimer, qui lui consacrent leur talent ; 2° des ouvrières et ouvriers d'imprimerie qui fassent de leur besogne quotidienne un apostolat sacré, expiant les péchés de la Presse et baptisant cette puissance ; 3° des patrons et des dames patronnesses qui lui assurent leur appui et se vouent à la propagande de ses publications. Il y a là le germe d'une corporation qui pourrait s'étendre et dont les œuvres rayonneraient sur le monde entier.

Mais cela ne peut se réaliser sans le concours des catholiques. Le Souverain-Pon-

tife Léon XIII, dans sa lettre aux Evêques d'Italie, convie tous ceux qui ont souci de la religion à soutenir ceux qui la défendent.

Nous proposons donc au Congrès ce double vœu :

1° Considérant que l'Œuvre de Saint-Paul ne travaille que dans le but de la restauration du règne de Jésus-Christ par la Presse, pour la défense de la sainte Eglise et la propagande de la vérité, le Congrès émet le vœu que les catholiques lui donnent le généreux concours de leur cœur.

2° Considérant que les membres de l'Œuvre sont nécessaires à son développement, le Congrès émet le vœu que tous ceux qui se sentent appelés à servir Dieu par la Presse lui offrent leur appui sous toutes les formes que l'amour de Jésus-Christ, de l'Eglise et de la France leur inspirera :

Da amantem et intelligit.

ALLEMAGNE

Dans son assemblée du 19 décembre, le conseil municipal de Berlin a pris connaissance d'une lettre du conseiller Ewald, qui demande un congé d'une durée indéterminée, à raison de son expulsion de Berlin, qui a eu lieu le 13 décembre.

A la fin de la séance, il est donné lecture d'une question de M. Wirchow, demandant au magistrat (comité exécutif de la ville) s'il n'est pas d'avis qu'en droit il est douteux que la validité du mandat de M. Ewald, pendant la durée de son expulsion, qui peut être de plusieurs années, ainsi que celle des fonctions qui lui ont été confiées dans l'assemblée, persiste malgré son expulsion. Le représentant du magistrat n'était plus présent lors de la lecture de cette question.

CANTON DE FRIBOURG

Aux électeurs indépendants du district du Lac

CHERS CONCITOYENS,

Le district du Lac a fait un nouveau pas important, le 26 octobre, vers l'affranchissement de la tutelle du gouvernement occulte de Morat.

Nous sommes appelés aujourd'hui à remplacer au Grand Conseil le député démissionnaire, M. Marmier, par un enfant du pays, qui représente réellement les aspirations, les vœux et les intérêts de ses concitoyens.

C'est une occasion de revendiquer une fois de plus le droit de choisir nous-mêmes notre mandataire, au lieu de subir celui que veulent nous imposer cette poignée de meneurs et d'agitateurs de Morat, que l'on retrouve toujours sur son chemin chaque fois que la campagne veut s'affranchir de la tutelle de Morat. C'est le moment de proclamer comme notre seul et vrai candidat celui que la voix publique désignait d'avance aux suffrages de tous, au lieu d'en recevoir un autre des politiciens moratois.

L'assemblée des délégués du parti indépendant tenue à Châtères, dimanche dernier, a désigné à l'unanimité :

M. le juge de paix Jean JOHNER, comme candidat de ce district, particulièrement de la Justice de paix de Châtères, qui n'est pas représentée comme elle doit l'être au Grand Conseil.

M. Johner est l'homme populaire par excellence, l'homme du progrès par la conci-

liation de tous les intérêts. Ce candidat ne s'est pas présenté lui-même, il n'a jamais cherché à s'élever au-dessus de ses concitoyens, mais il n'a jamais hésité non plus à se dévouer lorsque le pays réclamait le sacrifice de ses connaissances personnelles.

M. Johner représentera avant tout les intérêts matériels et moraux du district du Lac, non ceux d'un parti ou d'une coterie ; sa candidature est une protestation contre cette représentation qui ne s'affirme que par des paroles, des actes, des votes systématiques ; elle est aussi une protestation contre cet appel odieux et récent aux passions confessionnelles que nous répudions de toute l'énergie de notre conscience indignée, parce qu'il n'exprime point nos sentiments envers nos concitoyens de la famille fribourgeoise.

Notre candidat représentera avant tout les intérêts agricoles en souffrance de nos communes de la Moosgemeinde, sans négliger les intérêts moraux du pays, d'accord avec la grande majorité des représentants du peuple fribourgeois.

Ainsi, pas d'abstention, pas de désertion, pas d'hésitation, pas de défaillance !

Accourons tous au scrutin, jeunes et vieux électeurs de la campagne, et que notre ligne de conduite soit la mise en pratique de cette devise : *Fais ce que tu dois, advienne que pourra*, car il est écrit aussi : *Aide-toi et le ciel t'aidera.*

Votons tous comme un seul homme pour

M. JOHNER,
Juge de paix à Châtères.

L'Assemblée des délégués de Châtères.

L'Invalide russe du 4 septembre et 31 octobre annonce que M. Chaperon du Larret, de Châtel-St-Denis, déjà promu au grade de conseiller de cour et décoré de la Croix de St-Stanislas, vient d'obtenir successivement la Croix de chevalier de Sainte-Anne de 3^e classe et d'être nommé conseiller de Colège.

Chronique religieuse

Monsieur le Rédacteur,

Votre feuille de dimanche paratra le jour de la Saint-Thomas qui sera le 403^e anniversaire de la grande pacification opérée par le B. Nicolas de Flüe, en même temps que de l'entrée de Fribourg dans la Confédération et du renouvellement de l'alliance entre les confédérés. Il était 5 heures du soir, lorsque chaque Etat eut apposé son sceau au pied du célèbre convendu.

Aux animosités et aux angoisses avait succédé une détente générale des esprits, et la joie rayonnait sur tous les visages. On a conservé une lettre que la république de Schwyz adressait le dimanche suivant à la ville de Rapperschwyl. Il y est dit que les cloches des églises annonçèrent au loin le joyeux événement et que les prêtres entonnèrent le *Te Deum* en action de grâces.

Ces faits glorieux apportent des charmes chaque fois renouvelés et l'on ne saurait en raviver trop souvent les précieux souvenirs à l'heure où de semblables diètes seraient si désirables pour trancher d'un trait avec justice et équité les différends entre les frères divisés.

Il serait aussi le bienvenu, ce vaillant *Bruder Klaus* qui, sur l'appel de l'admirable curé Imgrund de Stanz, se rendit pieds nus, dans la saison la plus dure, au sein d'une assemblée tourmentée, pour porter la paix et plaider notre cause.

« Non seulement je vous conseille, mais je

vous conjure, dit-il aux confédérés, de recevoir Fribourg et Soleure dans votre alliance, car telle est la volonté de Dieu... et il viedra des temps où vous aurez besoin de leur appui.

Une notice paraissait il y a quelques jours dans votre estimable journal sur la maison d'habitation que ce grand pacificateur a quittée lorsqu'il se rendit dans la solitude du Ranft et qui nous est restée comme un vivant souvenir de la maison de ce héros.

Il y a lieu d'observer que les témoins mentionnés ont déposé sous la foi du serment (*eidlich*).

Ajoutons que Ming, l'auteur des 4 grands volumes sur la vie et l'action du Bienheureux et qui a étudié tous les documents connus, comme il a pondéré les objections et les allégations hasardeuses, a déclaré que le caractère historique de cette maison ne fut jamais combattu ni mis en doute.

Cette tradition est du reste la même pour ce monument que pour les autres, tels que la cellule du Ranft construite par décision de la Landsgemeinde, la même que pour la maison de naissance, le tombeau, les saintes dé-pouilles etc.

Bien plus, il semble qu'il ne peut entrer dans l'esprit de personne la possibilité d'une falsification, les circonstances étant examinées attentivement. Comment se pourrait-il qu'un effet, qu'en ce pays non pas désert et abandonné, mais constamment habité, — où l'image du Bienheureux se trouve à chaque pas, où toute tradition le concernant est restée vivace, où l'on conserve si scrupuleusement la robe, le cachet, le chapelet, etc... du serviteur de Dieu, — comment se pourrait-il qu'une autre maison ait pu être substituée par un tour de main à celle habitée par ce Père de la patrie et ses descendants? Comment aurait-on pu installer du consentement du clergé, des autorités d'Obwald, des voisins, du public et des si nombreux pèlerins, une inscription d'authenticité, sur une demeure étrangère? Il n'y a pas si longtemps que l'on conservait encore dans notre cité, diverses anciennes gravures de la maison de ce bien-aimé protecteur de Fribourg et sauveur de la patrie.

Cette matière nous intéresse d'autant plus maintenant, qu'il est plus sérieusement question de la canonisation du Bienheureux dont s'occupent, dit-on, activement, l'épiscopat et le Pius-Verein suisse et tout spécialement S. G. Monseigneur Mermillod notre illustre évêque.

ROME. — Il serait possible que l'ambassadeur d'Espagne près le Saint-Siège, M. le marquis de Molins fut prochainement remplacé.

Le Souverain-Pontife a daigné nommer supérieur général de la Congrégation du Précieux-Sang le T. R. D. Gaëtan Caporali.

ARRAS. — Avant-hier Mgr Dannel a été installé à l'évêché d'Arras.

CHALONS. — Mgr Sourrieu après avoir assisté Mgr Perronne, le nouvel évêque de Beauvais, est parti pour Rome.

La cérémonie du sacre a eu beaucoup d'éclat. Toutes les notabilités de la ville et du diocèse étaient représentées.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque de Reims prélat consécrateur était assisté de son premier suffragant Mgr Thibaudier, évêque de Soissons, de Mgr Dannel évêque d'Arras.

CONSTANTINOPLE. — On s'est beaucoup préoccupé de la visite que le délégué apostolique du Saint-Siège à Constantinople a fait le 10 décembre dernier au nouveau patriarche des Grecs schismatiques Joachim IV. Dans l'état actuel des esprits cette visite a effectivement une importance particulière et peut avoir une portée singulière.

Mgr Rotelli a reçu l'ordre express du Souverain-Pontife de se rendre auprès de Joachim IV, et comme dans le voyage qu'il a fait l'an passé à Rome ce dernier a laissé une impression excellente au Vatican, il est à présumer qu'à une époque qui n'est probablement pas éloignée, la Providence donnera au Souverain-Pontife et à l'Eglise catholique, au milieu des épreuves des temps présents, cette consolation immense de voir le schisme oriental prendre fin.

TUNIS. — Son Eminence le cardinal Lavignerie qui était dangereusement malade à la Marsa est aujourd'hui complètement rétabli.

Aux affaires! Tu vas donc sérieusement te marier? Interrogea Camille en quittant son lit. Et il continua la conversation sur ce motif, en chaussant ses bas.

Deux heures après, les deux amis déjeunaient dans la charmante et tranquille salle à manger vitrée de l'hôtel. C'est une espèce de serre ornée de plantes, parée de fleurs et peuplée d'oiseaux en liberté. Autour, des cabinets particuliers, fermés par des jalousies vertes, se rassemblent des familles anglaises comblées de babies. La cuisine était excellente et les vins exquis. La gaieté fut du repas et l'esprit n'y manqua point. Camille Regour avait complètement oublié, dans les douceurs du buentretiro gastronomique, les horreurs du casier judiciaire. Malgré les haltes répétées et prolongées entre un service et l'autre, les deux Parisiens atteignirent cependant le dessert. Ils épluchaient religieusement des oranges quand Daniel tourna bride aux propos capricieux et folâtres.

— Ah! ça! dit-il. Il ne faut pas nous endormir dans les délices de la rue du Jeune Anacharsis, et à propos, as-tu les voyages du jeune Anacharsis?

— Oui. Ne me les conte pas!

— Je me crois suffisamment allumé pour rendre mes deux visites avec un certain brio et pour songer à ton affaire avec émotion et conviction. C'est pourquoi, je vais visiter et songer.

— Fort bien. Nous sommes en ville maritime, ne l'oublie pas. Pavillon au grand mat et toutes voiles dehors! Moi, pendant ce temps, j'irai sur le port assister à la déglutition des moules

afin de me consolider dans mes considérations nouvelles sur la philosophie de l'existence.

Ils se levèrent et chacun s'en fut où il l'avait dit. Daniel, au Palais de Justice. Il y prit l'adresse du vice-président chargé, parait-il, de la police correctionnelle. M. le vice-président, nommé tout récemment au tribunal de Marseille, n'était arrivé que depuis six jours, sans sa famille, et il logeait provisoirement, en garçon, dans une maison meublée de la rue Breteuil.

Daniel trouva facilement la maison meublée, monta au premier étage, et sonna à une porte qui lui fut indiquée.

La porte s'ouvrit et Daniel, le chapeau à la main, avança la tête.

— M. le vice-président du tribunal? demanda-t-il.

En même temps qu'il formulait son interrogation, il regarda la personne à qui il l'adressait. Ouf! le juge d'instruction de Dijon! Monsieur Anténor Loutang!

— Le vice-président, c'est moi, répondit ce dernier. Puis ayant plus attentivement considéré son interrogateur :

— Tiens! c'est vous monsieur?

L'intonation de ce dernier membre de phrase n'était pas équivoque. Il n'y avait point à se méprendre sur ce qu'elle renfermait de surprise et d'aiseur à la fois. Daniel sentit subitement que ses bottines le serraient et que son col l'étranglait. Son ami et lui tombaient à merveille! L'affaire promettait d'être folle.

— Monsieur, balbutia-t-il, charmé de vous retrouver ici, à Marseille, où j'étais loin de me douter.

— Charmé, monsieur, riposta le petit sapa-

jou en acidulant ses paroles et tordant les yeux, charmé encore plus que vous dont la politesse, la gratitude...

— Et M^{me} Loutang se porte bien? se hâta de jeter Daniel à la tête du brave homme.

— Fort bien! merci...

— Et ces demoiselles?

— Parfaitement bien, monsieur. Mais vous n'êtes certainement pas venu dans l'intention de me parler de ces demoiselles. Quelque chose de mieux vous intéresse? Veuillez entrer.

Daniel embarrassé entra comme un renard atrapé et confus.

— Quelle circonstance vous amène à Marseille et chez... le vice-président? mon cher monsieur.

— D'abord, permettez-moi de vous féliciter, monsieur Loutang, de l'avancement inespéré... inattendu...

Daniel s'embrouillait.

— Mais du certainement à votre haute intelligence juridique et à...

— C'est bon, c'est bon; je suis très touché de vos compliments. Qui vous amène enfin chez moi?

— Une visite professionnelle, monsieur le président. J'ai un ami...

— Oui, oui, le même, sans doute, M. Camille Regour?

— Précisément. Une circonstance malheureuse...

— Quelque mésaventure encore? Cela ne m'étonne point. C'est un aventurier, un aventureux, veux-je dire, qui court après les jeunes personnes photographiées et à qui rien d'extraordinaire et de saugrenu n'est étranger.

— Il n'est pas heureux, voilà tout, Monsieur le président.

— Oui, oui, et cette mésaventure?...

— Le conduit précisément en police correctionnelle.

— Ah! ah! devant moi? interrompit avec un poulchèrement de babines l'impitoyable père de famille.

— Mon ami m'a chargé de sa défense et je venais vous rendre mes devoirs avant de plaider à votre barre. Je débute et imploro toute votre bienveillance, dont je suis, du reste et d'avance, assuré.

— Nous allons donc nous rencontrer ailleurs, qu'à table, monsieur?

J'en suis ravi. La justice, vous le savez, est aveugle pour ne point voir qui elle juge et sourde pour ne point entendre qui la sollicite. Thémis tient une balance afin de peser avec impartialité et une épée nue... destinée... à percer le coupable. Je suis président et, sans considération aucune, je percerai le coupable, je vous en prévient.

M. Anténor Loutang prononça ces dernières paroles comme s'il embrochait déjà Camille.

— Vous vous appelez Daniel de... de...

— Daniel de Pragat.

— Voulez-vous me donner votre carte?

— Avec plaisir, monsieur le président.

Daniel fouilla dans la poche de son paletot, en sortit un calepin dont il tira une carte de visite. M. Loutang la prit et y jeta les yeux.

— Comment? M. Restoud, fabricant de gilets de flanelle et de bonnets de coton.

(A suivre.)

Bibliographie

Nous appelons l'attention des lecteurs sur la Revue géographique l'Exploration publiée sous le patronage d'un comité présidé par M. Ferdinand de Lesseps; rédacteur en chef, le vicomte Ch. de Bouthillier Chavigny. Voici au surplus le sommaire du numéro qui vient de paraître; il indique suffisamment l'importance de cette publication.

Sommaire: L'exportation française. J. Loewitz. La conférence de Berlin. L'Isthme américain et le Canal interocéanique (fin). André Brosson. Politique coloniale de la France. Nouvelles de tous les points du globe. 1. Europe: Les nouvelles lignes maritimes allemandes. 2. Asie: La frontière entre la Russie et la Chine. Exploration de l'Asie centrale. 3. Afrique: Rectification concernant le Congo. Expéditions portugaises. Les Allemands sur la côte occidentale. Les Italiens dans la mer Rouge. Les contrées du Sud de l'Afrique. 4. Amérique: L'Isthme de Panama. Le lac Mistassini. 5. Océanie. La colonisation en Australie. Revue des Sociétés savantes. Société de géographie de Paris. Chambre syndicale des négociants com-

missionnaires. Société de géographie de Marseille. Société de géographie de Rochefort. Correspondance. Bibliographie. Ce fascicule contient un supplément d'une demi-feuille.

Le numéro du 15 décembre 1884 de l'École primaire, organe de la Société vaudoise d'éducation, contient les articles suivants:

Considérations sur la direction des écoles rurales. — Nouveau cours élémentaire de comptabilité pratique. — Des conférences d'institutrice. — La leçon de choses à l'école primaire. — Sujets donnés aux examens de recrues. — Bibliographie. — Variétés: Noël, bouquet pédagogique.

On s'abonne auprès de l'éditeur M. Pignat, secrétaire à l'Instruction publique à Sion. Prix d'abonnement 2 fr.

Etrennes utiles

Sous ce titre, nous nous faisons un plaisir de recommander l'achat des deux ouvrages ci-après:

1^o Manuel de poche de l'instituteur pour l'enseignement du dessin, 400 motifs à

dessiner au tableau noir, par Haüselmann. 2^o Petit traité d'ornement polychromes. Manuel de poche à l'usage des écoles et des personnes qui désirent s'instruire seules, avec des applications aux beaux-arts et aux arts industriels, par le même.

Ces deux publications, — éditées par les soins de la maison si avantageusement connue de M. M. Orell Fussli et Cie à Zurich, — sont de vrais petits chefs-d'œuvre de dessin et d'ornement. Les auteurs ont su allier l'utile à l'agréable, et l'exécution technique de leurs travaux ne laisse rien à désirer et contribuera facilement à l'éducation esthétique de la jeunesse studieuse. Et aujourd'hui que l'enseignement professionnel est partout à l'ordre du jour, nous sommes convaincu que ces deux traités rendront de précieux services tant aux maîtres qu'aux élèves qui voudront se procurer, ou, mieux encore, qui recevront, à titre de cadeaux de nouvelle année, les deux charmants volumes que nous sommes heureux de faire connaître et qui, grâce à leur prix modique, sont accessibles à tous et seront, nous l'espérons, les bienvenus pour le plus grand nombre.

A. P.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.

Décembr.	14	15	16	17	18	19	20	Décembr.
730,0								730,0
725,0								725,0
720,0								720,0
715,0								715,0
710,0								710,0
Moy.								Moy.
705,0								705,0
700,0								700,0
695,0								695,0

Une tempête est à craindre, il y a une perturbation atmosphérique, le baromètre est baissé de 15 millimètres en 12 heures.

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSLI & C, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

FRIBOURG 112. RUE DE LAUSANNE **A L'ABEILLE** FRIBOURG 112. RUE DE LAUSANNE

GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

EN

Lingerie & Confections

ouvert par

RAYMOND BIELMANN

Articles de lingerie et de confections de toutes espèces, tels que Cols pour Dames et enfants, Ruches, Garnitures, Faux-Cols, Manchettes, Plastrons, Broderies, Corsets, Jersey, Jupons. Tabliers en tous genres, Robes et Manteaux d'enfants, etc., etc. (H 868 F) (O 602)

Prix fixe

Prix très avantageux
Inconnus à Fribourg

Au comptant 5 %

CONTRE FEU ET EFFRACTION

SURETÉ ABSOLUE

Coffrets-forts incombustibles, archives pour églises et communes. (O 459)

R. ERLEBACH, Fribourg,

CONSTRUCTEUR DE FOURNEAUX ET POTAGERS.

ON DEMANDE UN APPRENTI

GRANDS VINS DE LA GIRONDE

Maison fondée en 1827

OSCAR PRÉLAT

Propriétaire du Grand Domaine de Blanchon A BORDEAUX

La maison vend les vins de sa propriété spécialement depuis 150 fr. la barrique de 228 litres rendue franco à la gare frontière française. (O 491)
La maison accepterait des représentants sérieux dans toutes les parties de la Suisse.

JOSEPH LATELTIN-ANTHONIOZ

88, Rue de Lausanne FRIBOURG Rue de Lausanne, 88

ASSORTIMENT COMPLET

Pour Saison d'automne et d'hiver

Nouveautés pour Dames et Messieurs
Toilerie, Couvertures, Tapis, Ameublement

Occasions exceptionnelles

Cachemire noir, pure laine, belle qualité,
120 cm. large, 1 fr. 80 le mètre
Broché, grande largeur, toutes nuances, 1 fr. 20
ou 6 fr. la robe. (O 477/800)

Toutes ces marchandises se recommandent par leur belle qualité et surtout par leur

RÉEL BON MARCHÉ

Almanach catholique

DE LA SUISSE FRANÇAISE

30 centimes

Attention

Sophie Vonlanthen, alliée Sueur, prévient l'honneur public de la ville et des alentours qu'elle vient de s'établir, Rue de la Samaritaine, N° 30, maison de M. Soldini, en qualité de blanchisseuse et repasseuse. Elle se recommande par un travail prompt et soigné.

Comme repasseuse elle se rendra aussi en journée. (O 604)
Fribourg, décembre 1884.

Aucun remède contre Toux, enrouement, accumulation de mucosité, catarrhes, etc. s'est éprouvé si excellent que les

Bonbons du plantain lancéolé

connus dans toute l'Allemagne comme très précieux et d'un effet sûr et prompt et produit du salubre plantain lancéolé

par VICTOR SCHMIDT et FILS à VIENNE

Dépôt général pour la Suisse chez

A. HUBER, à BALE

(M à 1310/10 W) (O 540)

M. BROILLET, Médecin-Chirurgien-Dentiste, à Fribourg, sera à Bulle, hôtel des Alpes, mercredi, 24 décembre. (H 862 F) (O 600/570)

En vente à l'Imprimerie catholique :

ALMANACH DES MISSIONS

POUR L'ANNÉE 1885

Sous la direction du R. P. MEILLORAT, rédacteur de l'« Echo des Missions d'Afrique ».

Après avoir résumé les événements importants de l'année, relatifs à l'apostolat, il transporte le lecteur à la suite des Missionnaires dans les diverses parties du monde, pour lui faire connaître les pays au milieu desquels ils vivent, les peuples qu'ils évangélisent et les œuvres qu'ils sèment sur leurs pas. L'Afrique sur laquelle se concentre en ce moment toute l'attention du monde civilisé, y aura une place d'honneur. Prix : 50 cent.; franco: 60 cent.

ANNUAIRE

OU

ALMANACH DE POCHE

DU

CANTON DE FRIBOURG

POUR L'ANNÉE 1885

COMPRENANT :

Le Calendrier complet, les Saints, les Foires, l'Etat nominatif des Autorités fédérales et cantonales, le tarif des Postes et Télégraphes, le tableau comparatif des anciens poids et mesures avec les nouveaux, le tableau d'intérêt et d'escompte, le tableau de l'étendue et de la population de la Suisse, le modèle d'un compte de caisse, etc., etc.

Annuaire avec agenda, relié en peau avec languette	Fr. 2 80
Le même sans languette	» 2 50
Annuaire avec agenda, cartonné toile	» 1 20
Annuaire avec agenda, que l'on peut adapter aux anciennes couvertures	» 1
Annuaire seul, relié en peau	» 2 20
Le même, relié toile	» 0 90
Annuaire s'adaptant aux anciennes couvertures	» 0 70